

## Avis public



### **PROMULGATION** **RÈGLEMENT RCA19 17316**

AVIS est par les présentes donné que le règlement ci-après décrit a été adopté par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à sa séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2019, a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 17 mai 2019 et entre en vigueur conformément à la loi.

**RÈGLEMENT RCA19 17316 :** *Règlement abrogeant le Règlement RCA15 17261 autorisant un emprunt de 600 000 \$ pour l'acquisition de véhicules et de leurs équipements.*

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée.

FAIT à Montréal, ce 22 mai 2019.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Julie Faraldo-Boulet